

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 9 septembre 2019, séance à laquelle assistaient :

M ^{me} Guylaine Perreault	M. Clément Allard
M ^{me} Myriam Arbour	M. Sébastien Ricard
M ^{me} Chantal Robichaud	M. Denis Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

2019-09-01
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2019-09-02
Approbation procès-verbal 12 août 2019

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 12 août 2019, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2019-09-03

FIN D'EMPLOI DE M^{ME} GINETTE BEAUSÉJOUR

ENTENTE FINALE

ATTENDU de la séance de conciliation au Tribunal administratif du travail du 26 août 2019;

ATTENDU de l'entente de principe intervenue entre les parties afin de régler de façon définitive la fin d'emploi de l'ex-employée municipale, M^{me} Ginette Beauséjour, qui occupait le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement;

ATTENDU des représentations verbales du maire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents du conseil municipal de Saint-Alexis :

- D'entériner l'entente de principe intervenue entre les parties dont le montant final représente 24 500 \$;
- D'autoriser M. le Maire Robert Perreault et M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, à signer les documents afférents au règlement;

D'autoriser M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les chèques en conséquence.

2019-09-04

FORMATION EN LIGNE

BUDGET MUNICIPAL, SOURCES DE REVENUS ET DE FINANCEMENT :

DE LA PLANIFICATION AUX CONTRÔLES BUDGÉTAIRES

Suite à la demande de M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de s'inscrire à une formation de perfectionnement en ligne intitulée Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires, organisée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis procède à l'inscription de M^{me} Frenette à la formation ci-avant mentionnée dont le coût est de 379 \$ plus taxes.

2019-09-05

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019
FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE-ACADIE

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation reçue à nos bureaux en août dernier transmise par M^{me} Évangéline Richard du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie relative à une aide financière pour le budget d'opération de l'année 2019.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 500,00 \$ au Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie.

2019-09-06

APPUI CPTAQ

- ATTENDU QUE « Fiducie familiale du bonheur », est propriétaire des lots 2 538 493, 2 538 494, 2 538 495, 2 538 503 et 2 538 504 du cadastre du Québec situés dans la zone agricole de la Municipalité de Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE « Fiducie familiale du bonheur » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire préciser la portée réelle ou personnelle d'une décision rendue le 24 mars 2011 au dossier 368306 concernant des usages non agricoles sur la superficie d'un hectare et de façon subsidiaire afin que la Commission émette une nouvelle autorisation à portée réelle afin d'autoriser les mêmes usages que ceux actuellement pratiqués sur les lots visés par la demande;
- ATTENDU QUE les usages non agricoles actuellement pratiqués sur l'immeuble appartenant à « Fiducie familiale du bonheur » sont conformes à la réglementation municipale;
- ATTENDU QUE la confirmation de la portée réelle de cette décision ou l'émission d'une nouvelle autorisation portant sur les mêmes usages accessoires autres qu'agricoles ne modifieront en rien les possibilités d'utiliser à des fins autres qu'agricoles l'immeuble de la demanderesse;
- ATTENDU QUE les usages accessoires autres qu'agricoles, légalement exercés en vertu de la décision 368306 pour laquelle on demande une précision quant à sa portée réelle ou strictement personnelle, sont pratiqués depuis 2011 et que l'expérience a démontré qu'ils n'ont eu aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités, notamment en ce qui concerne les normes applicables visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;
- ATTENDU QUE l'objet de la demande d'autorisation présentée vise la confirmation de la portée de la décision 368306 à l'égard d'activités autres qu'agricoles accessoires autorisées à cette décision et pratiquées depuis 2011 ou vise l'émission d'une nouvelle décision à portée réelle comportant les mêmes autorisations et conditions, il n'y a pas lieu de craindre que les autorisations recherchées seront de nature à ajouter des contraintes ou des effets négatifs additionnels sur les activités agricoles existantes;
- ATTENDU QU' aucun nouvel usage autre qu'agricole que ceux existants ne seront pratiqués. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter que la reconfiguration proposée et les usages qui seront pratiqués affecteront l'homogénéité de l'exploitation et de la communauté agricole.
- ATTENDU QUE la confirmation de la portée exacte de la décision 368306 ou l'émission d'une nouvelle décision à portée réelle comportant les mêmes autorisations et conditions n'affecteront pas les ressources eau et sol.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis recommande à la Commission d'accueillir favorablement l'une ou l'autre des demandes qui lui sont adressées par « Fiducie familiale du bonheur ».

2019-09-07

PROLONGEMENT DE LA RUE LESCARBEAULT

FRAIS ENGAGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis d'appuyer le projet de l'entreprise privée Gestion Aquifères pour le prolongement de la rue Lesarbeault – Phase I;

ATTENDU QUE ledit projet nécessite la construction d'infrastructures municipales requises au prolongement de la rue Lesarbeault;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis s'engage à déboursier 15 % des coûts de la phase I, sur présentation des factures des montants réels engendrés par le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis validera la correction des déficiences des travaux avant de procéder au paiement final;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis débourse les frais convenus entre les parties sur présentation des factures des coûts réels engendrés et s'assurera que les déficiences des travaux de construction, s'il y a lieu, soient corrigées avant de procéder au paiement final de 15 % de la phase I dudit projet.

2019-09-08

PROJETS MÉDIALAB II ET SILENCE ON TOURNE II

OBTENTION DE DEUX SUBVENTIONS

ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis de continuer à élaborer les projets « Médialab II » et « Silence, on tourne II » pour assurer un milieu de vie de qualité aux adolescents;

ATTENDU QUE les projets visent à sensibiliser les décideurs à l'importance des adolescents dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a obtenu deux subventions distinctes de la CRÉVALE pour la continuité desdits projets, représentant un montant total de 20 507 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis supportera, en tant que promoteur, lesdits projets pour un pourcentage relié aux coûts des projets de l'ordre de ± 25 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications et/ou M. Yoland Roy, coordonnateur de la bibliothèque municipale, à signer tout document officiel avec tout organisme concernant les projets de « Médialab II » et « Silence, on tourne II »;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse la continuation des projets « Médialab II » et « Silence, on tourne II » et que lesdits projets s'inscrivent dans le développement de la persévérance scolaire.

2019-09-09

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS	31 111,48 \$
BELL CANADA	67,11 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	8 903,14 \$
EUROFINS ENVIRONEX	260,02 \$
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	24,00 \$
HYDRO-QUEBEC	5 391,18 \$
MRC DE MONTCALM	1 575,08 \$
NORDIKEAU	3 292,35 \$
RETRAITE QUÉBEC	814,87 \$
VOXSUN TELECOM INC.	249,35 \$
XEROX CANADA LTEE	51,52 \$
<u>Sous-total 1</u>	51 740,10 \$

Comptes mensuels

A. CHALUT AUTO LTÉE	40 845,96 \$
ALARME BEAUDRY	201,21 \$
BENNACEUR SINDA	648,83 \$
CENTRE DE LOCATION DUPUIS LTEE	79,28 \$
COMITÉ DES LOISIRS	1 000,00 \$
COMITÉ DES TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES	1 172,00 \$
DCA COMPTABLE AGREE INC.	1 724,63 \$
DUHAIME AMÉLIE	120,00 \$
ENTRETIEN PAYS VERT	1 844,67 \$
ÉQUIPEMENTS STINSON INC.	286,20 \$
FABRIK 66	298,94 \$
FONDATION HOREB (93)	200,00 \$
HYDRAULIQUE B.R. INC.	41,85 \$
INFOTECH	948,54 \$
LA COOP NOVAGO	154,02 \$
LAVALLÉE CAROLE	1 479,55 \$
LE PAPETIER LE LIBRAIRE	176,84 \$
LES CAFÉS GABOURY	81,70 \$
LES ENTREPRISES BENOIT MAILLOU	1 057,77 \$
LES ENTREPRISES P. MARION INC.	1 494,68 \$
LIGNCO SIGMA INC.	30 073,23 \$
L'INSPECTEUR CANIN	770,33 \$
LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE	50,00 \$
MAILHOT DOMINIQUE	425,00 \$
MALO ÉLECTRONIQUE	1 310,91 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	51,17 \$
MUN. DE SAINTE-JULIENNE	9 153,97 \$
O. CODERRE ET FILS LTEE	1 714,90 \$
OLIVIER VALOIS	80,00 \$
PAYS URBAIN LM	880,52 \$
SERGE DAIGLE	331,77 \$
SERVICE DE MÉNAGE AG	1 387,37 \$
VISA DESJARDINS	2 047,25 \$
<u>Sous-total 2</u>	102 133,09 \$

GRAND TOTAL

153 873,19 \$

2019-09-10

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière